



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Région Sud Est
Vincent FRITSCH 06.23.52.24.13
Nicole QUILICI 06.43.44.93.82
snpespaca@gmail.com



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration préliminaire au CTIR du 25 novembre 2019 portant sur le bilan social de la région

Boycott du CTIR par l'ensemble des représentants des personnels

Alors que les organisations syndicales sont invitées aujourd'hui par la DiR Sud-Est à ce qui est encore appelé par la PJJ « dialogue social » sur la Santé et Sécurité au Travail, les informations sur la remise en cause de l'éducatif et la casse des conditions de travail des professionnels s'accroissent.

Le mépris est total pour la parole des représentants des personnels et pour les professionnels de cette administration.

La fin des CAP programmée dès 2020 constitue une attaque sans précédent des droits des personnels et une atteinte au statut de la Fonction Publique. Après une première salve avec la réforme votée en catimini en plein mois d'août, le Ministère de la Justice surenchérit fait du zèle en allant plus loin que ce que la réforme a imaginé. La disparition des CAP ne suffit pas à ce ministère et encore moins à la direction de la PJJ. Non seulement il est prévu de supprimer la règle du barème des personnels, seule garantie qui permet encore un peu d'égalité dans le traitement de la mobilité des agents, mais en plus on veut purement et simplement faire disparaître le principe même de la mobilité en le transformant en dispositif de recrutements. Nous ne pouvons l'accepter et ne l'accepterons pas. Des CAP sans représentants des personnels c'est la fin de la transparence et le dévoiement du rôle des délégués CAP en « conseillers syndicaux ». La disparition du barème va aggraver les discriminations entre les hommes et les femmes, alors que le secrétariat général va soumettre aux syndicats un protocole d'égalité entre les hommes et les femmes, quelle contradiction.

On peut se poser la question de la même manière de ce que ces « recrutements » vont permettre comme discrimination. Il ne s'agira plus de l'intérêt des mineurs, mais de l'intérêt de la direction qui choisira avec qui elle voudra bien travailler.

Non content de détruire les collectifs qui garantissent l'égalité de traitement entre agents, on crée simultanément un nouveau concept ravageur de management : A travail égal, salaire inégal ! Ça s'appelle le salaire au mérite. Le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, 2^e étage de la fusée RIFSEEP (dont le premier est l'IFSE), a mis le feu au poudre dans les services. La Dir a ainsi laissé s'installer un poison au sein des unités des services sans aucune communication et sans aucune anticipation. Une mise en concurrence malsaine entre les professionnels qui ne servira qu'à aiguiser un peu plus l'individualisme. Les critères sont délétères et la division des personnels renforcée. Aucune transparence et une totale opacité dans les choix qui crée des tensions fortes dans les équipes. Qui se préoccupe de ce que cela pourra engendrer dans les équipes ? On se posera sans doute la question plus tard de savoir pourquoi les collectifs ne fonctionnent plus alors qu'on individualise même les salaires des professionnels.

Nous demandons à la Dir de revenir sur ses décisions et de diviser ce CIA de manière équitable entre tous les agents concernés. Il en va de la sérénité et de principes moraux irréfragables.

Et que dire des collègues contractuel.les, exclu.es de cette prime, qui sont payé.es au lance pierre et dont les droits sont si difficiles à faire valoir.

Demain il s'agira de mettre à mal le système des retraites basé sur la solidarité intergénérationnelle où, une fois de plus les professionnels de la Fonction Publique et ceux carrières interrompues seront une fois de plus les grands perdants.

Pour parachever son œuvre, la DPJJ mène la destruction de l'ordonnance 45 tambour battant, contre vents et marées. Alors que les conditions de travail se dégradent chaque jour un peu plus, que les professionnels sont de plus en plus en difficultés dans l'exercice de leurs missions auprès des enfants et de leurs familles. Le Code de Justice Pénale pour Mineurs ne fait actuellement l'objet d'aucun débat dans les territoires. Quid de l'information des professionnels de terrain ? La communication de la DPJJ sur intranet est aujourd'hui le symptôme d'une administration sans âme et sans respect pour les agents qui la font vivre au quotidien. Nous ne pouvons plus l'accepter et déplorons un tel mépris !

Nous demandons, par conséquent, le maintien de la règle du barème pour la mobilité, une redistribution égalitaire du CIA et l'arrêt de l'abrogation de l'Ordonnance de 45 et du Projet CJPM.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Directeur Inter-Régional de la Région Sud-Est, nous ne siégerons pas au CTiR de ce jour.